

La sitographie

La sitographie est **un élément indispensable** de votre dossier.

En effet, elle liste l'ensemble des pages que vous avez lues et qui vous ont permis de rédiger votre dossier à l'aide des informations que vous avez trouvées dedans.

1/À quoi sert la sitographie ?

- * reconnaître les personnes à l'origine des idées que vous avez développées dans votre dossier
- * au lecteur de votre dossier d'approfondir (*s'il le souhaite*) en lisant les ressources que vous avez répertoriées.

2/Comment présenter la sitographie ?

- * en utilisant les mots-clés que vous avez associés aux pages de sites trouvées
- * en regroupant les pages de sites qui ont un mot-clé en commun
- * en déterminant un thème qui vous servira de classement pour présenter la sitographie

3/Comment savoir si un site est fiable ou non ?

*déterminer d'abord la nature du site : commercial? éducatif?
institutionnel ?média ? personnel?
en analysant l'adresse url.

* trouver le nom de l'auteur et sa fonction (des rubriques comme « *qui sommes-nous ?* »
ou « *à propos de ce site* » peuvent vous y aider.

*déterminer l'objectif de création de ce site : informer ?faire partager une passion?
faire de la pub ? vendre ?....

4/« Rendre à César ce qui est à César » Ou comment éviter le plagiat

Qu'est-ce-que la plagiat?

*c'est s'approprier le travail d'une personne en l'intégrant à son propre travail sans mentionner cette personne

* c'est une atteinte au droit d'auteur et la loi française protège la propriété intellectuelle

Pour éviter de faire du plagiat, il faut user (voire abuser) de la citation.

Comment faire une citation ?

- * insérer le texte de la personne dans son propre texte avec des guillemets : « »
- * respecter la ponctuation originale (*même s'il y a des fautes d'orthographe!!*)
- * si on veut éviter une partie du texte, mettre trois points entre crochets : [...]
- * écrire la référence *en note de bas de page par exemple*

Vous n'aimeriez pas retrouver votre dossier SVT copié/collé l'an prochain par un élève de ce collège ou d'un autre établissement scolaire.

Et vous auriez raison de porter plainte !!

L'internet n'est pas une zone de non-droit!!